

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

Michel BERNARD, Florence DEUIL, François PINATEL, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Etaient excusés : Francine PHILIPPE (pouvoir à Roger GIRAUD), Fanny JOUANNEAU, Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Etaient absents : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2025/68 : Rénovation énergétique du logement communal des Aymes – mission de maîtrise d'œuvre : approbation d'un avenant**

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de réaliser les travaux de rénovation énergétique du logement communal des Aymes dont la performance énergétique actuelle est classée F.

Initialement, il était envisagé d'atteindre la classe D de performance énergétique après rénovation, or Monsieur le Maire propose d'anticiper un durcissement de la réglementation et d'atteindre la classe C après travaux. Il s'agit aussi de réduire les nuisances pour les locataires, la réalisation de ce type de travaux nécessitant un déménagement temporaire.

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2020/26 du 8 juillet 2020 approuvant les délégations du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°2024/70 du 20 décembre 2024,

Considérant la volonté d'atteindre la classe C de performance énergétique à l'issue des travaux de rénovation,

Considérant que des études complémentaires doivent être réalisées pour définir les travaux à réaliser pour ce faire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'entreprises RIGASSI Architectes et Associés et ADRET dans les conditions suivantes :

Marché initial : 8 500,00€ HT, soit 10 200,00€ TTC

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 575,00€ HT, soit 6,8 %

Objet : études complémentaires pour atteindre la classe C de performance énergétique après travaux de rénovation

Nouveau montant du marché : 9 075,00€ HT, soit 10 890,00€ TTC.

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 22 DEC. 2025  
Date de publication :

